

FRENCH PROPOSITION DE SUJET DE THESE

Formulaire demande de financement : ARED - ISblue - ETABLISSEMENTS - ...

pour dépôt sur le serveur <https://theses.u-bretagne.fr/sml> au format PDF

NB : ce dossier ne vous dispense pas de déposer en parallèle votre dossier à la Région

Identification du projet

Acronyme du projet (8 caractères *maximum*) : SeaRightsIntitulé du projet *en langue française* : Reconnaître des droits propres aux éléments de l'écosystème marin : un enjeu juridique pertinent au regard des enjeux socio-économiques globaux ?

Intitulé du projet en langue anglaise : Rights for marine biodiversity : a legal issue towards global social and economic issues.

Présentation de l'établissement porteur (bénéficiaire de l'aide régionale)

Établissement porteur du projet :

Ecole Doctorale : EDSML SPI ou MATHSTIC pour les projets ISblue

Identification du responsable du projet (futur directeur de thèse)

Nom du laboratoire d'accueil : Aménagement des Usages des Ressources et des Espaces Marins et Littoraux (AMURE)

Code du laboratoire (U/UMR/USR/EA/JE/...) : 6308

Directeur¹ du Laboratoire : Olivier Thébaud

Nom de l'équipe de recherche : AXE C Socio-écosystèmes, territoires et stratégies d'aménagement

Nombre HDR dans le laboratoire : 17 Nombre de thèses en cours : 28 Nombre de post-docs en cours : 1

Nom et prénom du directeur* de thèse (HDR), porteur du projet :

- e-mail : adelie.pomade@univ-brest.fr

- Téléphone : 0695894266

- Publications récentes du directeur de thèse

A. Pomade, 2019, « **Gradient de juridicité et recomposition du rôle des pouvoirs publics** », *In* A quoi sert le droit de l'environnement ?, D. Misonne et F. Ost (Eds.), Bruylant.A. Pomade (Dir.), 2018, **Hommes-Milieus. Vers un croisement des savoirs pour une méthodologie de l'interdisciplinarité**, Préface Stéphanie Thiébault et Adélie Pomade, Presses Universitaires de Rennes.A. Pomade, « **Gradient de juridicité et atténuation de l'impact des pratiques de pêche sur les écosystèmes** », 2018, Revue Interdisciplinaire de l'environnement Vertigo, n° spécial. <https://journals.openedition.org/vertigo/20795>A. Pomade, 2018, « **Le « terme d'ajustement des conduites » : outil de dialogue et de justice**¹ Ce formulaire est rédigé en style épïcène

environnementale pour les acteurs du changement climatique », In Quel droit pour les changements climatiques? Repenser le droit, M. Torre-Schaub, C. Cournil, S. Lavorel, M. Moliner-Dubost (dir), Mare Martin, p. 319.

A. Pomade, Carina Costa De Oliveira, Benoit Steimetz, 2016, « **Ch 1. La réparation de l'atteinte au milieu naturel** », In La RSE saisie par le droit : perspectives nationale et internationale, K. Martin-Chenut, R. De Quenaudon (dir.), Pedone

- Expériences d'encadrement et co-encadrement de doctorants (passées et en cours)

- Direction avec co-encadrement de la thèse de Madame Mariana Sciavetti (co-encadrement Esther Regnier MCF économie – UBO). Financement ISBLUE –ARED. Sujet : L'augmentation de la fréquentation touristique dans les aires marines protégées : des solutions juridiques aux implications socio-économiques.
- Co-direction avec co-encadrement de la thèse Monsieur Cédric Courson (co-direction avec Gilles Reverdin – CNRS LOCEAN et co-encadrement par Pascal Lazure – IFREMER LOPS) –Financement CRI/ Paris Université. Sujet : Océanographie Open source. Accélérer l'acquisition des connaissances environnementales marine en impliquant la société dans la recherche scientifique
- Membre du jury de soutenance de thèse de Monsieur Felipe Franz Wienke sur la thèse “Os programas de pagamento por serviços ambientais como instrumento para a transição agroecológica na agricultura familiar: desafios no cenário brasileiro”, Université Fédérale de Rio Grande do Sul do Porto Alegre (UFRGS), 9 mai 2016, Porto Alegre (Brésil).
- Co-supervision de la thèse de Madame Nina Tarhouny, « Le droit à la sécurité sanitaire appliqué à la santé au travail. Une étude basée sur les risques psychosociaux », à l'occasion des Doctoriales 2015 de l'IRIS, EHESS, organisées à Paris (France), 2014-2015.
- Encadrement de 5 doctorants sur la méthodologie de la recherche doctorale.
- (Encadrement de 8 étudiants de Master 2 dans le cadre de la réalisation de leur mémoire.)

Co-directeur de thèse (HDR ou équivalent étranger) éventuel :

Laboratoire de recherche : (nom + code U/UMR/USR/EA/JE/...)

- e-mail :

- Téléphone :

- Expériences d'encadrement et co-encadrement de doctorants (passées et en cours)

(nom des doctorants dirigés et en cours et antérieurement, sur les 6 années passées : sujet, financement, date de soutenance, et situation professionnelle actuelle si connue)

Et/ou co-encadrant e scientifique :

Laboratoire de recherche co-encadrant (nom + code U/UMR/USR/EA/JE/...)

- e-mail :

- Téléphone :

- Expériences d'encadrement et co-encadrement de doctorants (passées et en cours)

(nom des doctorants dirigés et en cours et antérieurement, sur les 6 années passées : sujet, financement, date de soutenance, et situation professionnelle actuelle si connue)

Le cas échéant, autres collaborations (co-encadrant et laboratoire concerné) :

Financement du projet de thèse

En cas de financement à 50 %, le cofinancement est-il déjà identifié (oui/non) : OUI

Si oui, préciser la nature du cofinancement (ANR, partenaire privé, Ademe, etc.) : Partenaire associatif Surf Rider Foundation

Si le cofinancement n'est pas encore confirmé, date prévue de réponse du cofinancier :

En cas de non-obtention du cofinancement demandé, une autre source de cofinancement est-elle identifiée (oui/non) : NON

Si oui, laquelle :

Sollicitez-vous un co-financement Is-Blue (y compris ARED Is-Blue) (oui/non) ? OUI

Important : Veillez à bien compléter les différents co financements sollicités sur le serveur Thèses en Bretagne Loire lors du dépôt de votre dossier.

Projet de thèse en cotutelle internationale

~~S'agit-il d'un projet de thèse en cotutelle internationale dans le cadre d'une convention (oui/non) :~~

~~Si oui, préciser l'établissement pressenti (et le pays de rattachement) :~~

~~Ce projet de thèse fera-t-il l'objet d'un cofinancement international (oui/non) :~~

~~(Rémunération du doctorant par l'établissement implanté sur le territoire régional (18 mois sur 36 mois), et l'établissement étranger, qui s'engage également à rémunérer le doctorant dans le cadre de son séjour à l'étranger, soit durant 18 mois à minima)~~

~~En cas de cofinancement international, préciser si vous en avez connaissance l'organisation du calendrier des périodes de séjour :~~

~~Préciser quel est le stade du projet international (joindre une lettre d'engagement du partenaire)~~

Présentation du projet (en langue française ou anglaise, 2 à 3 pages)

Résumé du projet (4000 caractères maxi espaces compris) :

La personnalité juridique de la nature pose au juriste un ensemble de questions éthiques, épistémologiques, ou encore culturelles. Depuis longtemps, la nature est catégorisée en droit sous des termes de « patrimoine commun » ou de « biens communs », ou encore approchée sous l'angle de la propriété et des choses communes (*res communis*). Attribuer des droits, mais surtout des devoirs, à la nature ne semble pas juridiquement envisageable dans nos systèmes occidentaux. En Inde et en Nouvelle-Zélande en revanche, la personnalité juridique a été reconnue à des fleuves.

Au même moment, des initiatives se multiplient en faveur de la reconnaissance des droits de la Nature dans le champ des politiques publiques, et ce à plusieurs échelles. On peut citer à titre indicatif les plaidoyers des députées européennes Catherine Chabaud, par ailleurs ancienne navigatrice, et Marie Toussaint en ce sens.

La réflexion sur la personnalité juridique est étendue aux éléments naturels de l'espace marin. **Peut-on envisager, à court ou moyen terme, que la biodiversité marine, voire les écosystèmes auxquels elle appartient puissent être dotés de droits qui leur seraient propres ou de personnalité juridique ?** Est-il envisageable, au regard des facteurs culturels, sociaux, économiques, historiques voire religieux de mettre en place des droits propres à l'écosystème marin ? Cette notion de personnalité juridique se heurte-t-elle aux enjeux socio-économiques de protection et d'exploitation actuels des ressources marines ? Si l'objectif est de conserver et de les préserver, cette solution serait-elle la plus adéquate ou d'autres voies possibles et préférables devraient-elles être suivies ?

La recherche menée dans la thèse consistera à dresser un état des lieux du statut juridique de la nature et de ses éléments, dans une perspective de droit comparé, étudier les instruments de protection déjà existants et leur efficacité, pour explorer les voies possibles et efficaces afin de garantir aux éléments naturels marins une protection accrue et en adéquation avec les enjeux de notre société. La spécificité maritime de cette étude sur la personnalité juridique pourra ainsi se heurter à certains concepts du droit international comme la liberté de navigation.

La thèse proposée permettra de fournir un appui juridique aux parties prenantes aux négociations des normes liées à la gouvernance des océans en aiguillant leurs réflexions sur l'opportunité de reconnaissance de droits propres à l'écosystème marin. Elle fournira également une expertise sur l'adéquation du contentieux pour écocide avec l'atteinte à l'environnement marin.

Présentation détaillée du projet :

1 - Hypothèse et questions posées, état de l'art, identification des points de blocages scientifiques (4000 caractères maxi espaces compris)

La nature prend de plus en plus sa place en tant qu'entité propre sans pour autant que son statut juridique soit clarifié, et les politiques publiques sont à la recherche de nouveaux instruments pour en assurer une meilleure protection. La question de son statut se pose donc avec acuité, **sans que la doctrine juridique ne parvienne pour l'heure à établir un consensus**². Le sujet de thèse propose d'inscrire cette réflexion dans la problématique de **l'environnement marin, afin d'explorer un champ encore peu investi sur cette question**³ mais présentant à ce titre des enjeux incontestables. L'arrêt Erika⁴, rendu dans le cadre de dommages causés à la biodiversité marine par l'effet d'une marée noire sans précédent due au naufrage d'un navire, a par exemple ouvert la voie jurisprudentielle et juridique à la reconnaissance des éléments de l'écosystème marin comme « quelque chose » de juridiquement saisissable.

En droit, seules les entités physiques ou morales (pour les sociétés) disposant d'une personnalité juridique ont des droits propres auxquels sont rattachés des devoirs⁵. L'écosystème marin, dans cette approche catégorielle, répond à plusieurs de ces qualifications. C'est une *res nullius* pour les ressources halieutiques, ce qui permet l'appropriation du poisson à des fins économiques aux dépens de la sauvegarde de la ressource. C'est une *res communis* pour la masse d'eau, dont aucun propriétaire ne peut se porter garant lorsqu'elle est dégradée. Il se pose donc la question (i) de la **nécessité de (re)définir le statut juridique de tout ou partie des éléments de l'espace marin selon les besoins des politiques publiques actuelles**, (ii) de **l'exploration des alternatives possibles, éventuelles et/ou souhaitables de protection**.

Cela supposera de répondre à un ensemble de questions :

- 1) Dans quel contexte prend place la réflexion sur la personnalité juridique des éléments naturels de l'espace marin ?
- 2) Pourquoi dans certains systèmes juridiques la personnalité juridique des éléments de la Nature est-elle reconnue et dans d'autres, non ? Quels sont les facteurs sociaux, culturels, religieux, historiques qui expliquent l'attribution d'une personnalité juridique aux éléments naturels ?
- 3) La reconnaissance de la personnalité juridique des éléments naturels de l'espace marin, et l'attribution de droits propres est-elle opportune au regard des enjeux environnementaux, économiques et sociaux ?
- 4) Une personnalité juridique des éléments naturels de l'espace marin, doit-elle être toujours liée à l'attribution de droits propres ? Faut-il une personnalité juridique de l'Océan pour agir en son nom ?
- 5) La notion de personnalité juridique est-elle finalement adaptée à l'environnement marin ? Octroyer la personnalité juridique à la mer est-il le meilleur moyen de la protéger ? Existerait-il des alternatives juridiques plus appropriées que l'attribution d'une personnalité juridique ?

2 - Approche méthodologique et techniques envisagées : (4000 caractères maxi espaces compris)

Afin de mener à bien cette recherche, il faudra d'abord procéder à un état de l'art de la prise en compte juridique et du statut des éléments naturels, au premier rang desquels ceux de l'espace marin. Le doctorant explorera les mécanismes, notions, concepts et instruments juridiques existants qui prennent en compte ou sont susceptibles de prendre en compte l'environnement marin et ses éléments afin d'en assurer la conservation et la protection. Ces notions sont diverses : patrimoine commun, bien commun, personnalité juridique, droits propres, préjudice écologique pur, aires marines protégées.

En parallèle de cette recherche juridique, le doctorant mènera une analyse qualitative des différentes perceptions et conceptions de l'espace marin par les êtres humains. Les notions d'humanisation⁶, de

² Bétaille, J., 2019, Introduction : Does the legal protection of nature needs the "rights of nature", Colloque *Rights of Nature : Opening the Academic Debate in the European Legal Context*

Martin, G., 2017, L'arbre peut-il être une victime ?. *Livre Blanc, Collège supérieur de Lyon*, p.5-18

³ O'Donnell, E., 2018, Creating legal rights for rivers: lessons from Australia, New Zealand and India. *Ecology and Society*, Vol.23(1) ; Rouleau, J., 2020, Accorder des droits à la nature : des retours d'expérience qui invitent à la prudence, VertigoO [en ligne : <https://journals.openedition.org/vertigo/28502#authors>]

⁴ Cass. Crim 25 septembre 2012, pourvoi n°10-82938

⁵ Salmond J.W., *Jurisprudence or the Theory of the Law*, London, Stevens and Haines.

⁶ Héran, F., 2007, Vers une sociologie des relations avec la nature. *Revue française de sociologie*, 2007/4 (Vol.48), p.795-806

sacralisation⁷ ou encore de personnification pourront ainsi être abordées et étudiées. Cela permettra de dresser une grille de lecture des États ou autres collectivités territoriales ou communautés, mais aussi instances internationales qui accordent un droit ou des droits subjectifs à l'Océan ou à une partie de l'écosystème marin. La recherche permettra d'étudier dans les systèmes et sociétés identifiés la relation de l'être humain à son environnement marin⁸, à travers une analyse institutionnelle et des enquêtes de terrain, notamment dans les communautés locales, et des observations.

Cette étape aura permis d'identifier des parallèles entre organisation sociale, institutionnelle ou héritage historique, culturel voire religieux et reconnaissance de droits subjectifs à l'océan dans différentes régions du globe. Elle permettra ensuite de mener une étude critique sur l'efficacité de la reconnaissance de droits propres à l'océan au regard de la protection de l'écosystème marin. La méthodologie utilisée s'inspirera en partie des travaux de l'économiste américaine Elinor Ostrom⁹, qui nourrit ses modèles d'analyse par des recherches empiriques afin de construire ses modèles dans la comparaison. Cette recherche peut donc impliquer des mobilités internationales pour réaliser le volet sciences sociales de la thèse proposée.

Si la recherche proposée s'ancre dans un solide travail juridique, elle implique la mobilisation de connaissances en sociologie, en anthropologie et en économie. Elle permettra (i) de repositionner le débat sociétal portant sur l'attribution de la personnalité juridique de la nature dans le système juridique actuel, (ii) de l'enrichir et de le clarifier grâce aux références doctrinales juridiques et aux analyses en sociologie que je mènerai, et ce tout en apportant des solutions juridiques.

La comparaison des méthodes de gouvernance à échelle plus locale permettra non seulement d'être force de proposition, dans une juste mesure, vers une réflexion plus globale sur les politiques publiques internationales de la mer, mais aussi de répondre à la dernière problématique du questionnement de recherche en dépassant le débat sur la simple reconnaissance de droits propres à l'environnement marin.

3 - Positionnement et environnement scientifique dans le contexte régional, national et international :

Le projet de thèse s'inscrit dans une réflexion globale des politiques publiques actuelles de la mer. Il intéressera tout d'abord au niveau régional la réflexion lancée par l'Ifremer dans l'approche écosystémique de la mission Starfish 2030¹⁰.

A l'échelle européenne, il fait tout particulièrement écho au manifeste Ocean as Common, mené par l'ancienne navigatrice et députée européenne Catherine Chabaud¹¹, pour la reconnaissance de l'Océan comme bien commun de l'humanité.

Au niveau international, la thèse permettra d'apporter des éléments de réponse à certaines réflexions sur la gouvernance des océans et à l'équilibre entre conservation et exploitation à des fins économiques des ressources marines, qui apparaissent dans l'Appel de la Haute mer (2013), l'intégration de l'Océan dans le préambule de l'accord de Paris (2015), et la création de l'ODD 14 sur la vie aquatique (2015). Les négociations pour la définition d'un instrument international de gouvernance de la biodiversité en haute mer (BBNJ)¹² menées sein des Nations Unies, les débats sur la reconnaissance du préjudice écologique pur au sein du FIPOL¹³, ou encore les perspectives de sanctuarisation de l'Arctique¹⁴ illustrent par exemple les

⁷ Gailliard, A., 2018, Sacraliser la nature plutôt que la personnifier (ou les mirages de la personnification). *Recueil Dalloz* 2018, p.2422

⁸ Gutwirth S., 2018, Quel(s) droit(s) pour quel(s) commun(s) ?. *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 81, 83-107. « En second lieu notons les revendications toujours plus entendues des communautés autochtones sur leurs territoires ancestraux, desquels elles furent chassées ou expropriées, voire pire encore. Ces *reclaims* – même s'ils sont loin d'être rencontrés en pratique – s'expriment en effet de façon collective et appellent des rapports « écologiques » entre le territoire et ses habitants (humains et/ou non-humains). »

⁹ Chanteau J.-P., Labrousse, A., 2013, Autour d'Ostrom : communs, droits de propriété et institutionnalisme méthodologique. *Revue de la régulation*, 14

¹⁰ <https://starfish2030.ifremer.fr/>

¹¹ <https://oceanascommon.org/>

¹² <https://www.iucn.org/theme/environmental-law/our-work/oceans-and-coasts/marine-biodiversity-areas-beyond-national-jurisdiction-bbnj>

¹³ Le Couviour, K., 2007, Chapitre 2 - Vers l'obligation de réparation principale et intégrale des « fonds-marchandises » : L'aboutissement d'une logique environnementale d'indemnisation *In La responsabilité civile à l'épreuve des pollutions majeures résultant du transport maritime : Tome I et II*, Aix-en-Provence, Presses universitaires d'Aix-Marseille : « Si le FIPOL a permis une amélioration sensible de l'indemnisation des victimes de pollutions maritimes, force est de constater, à l'aune des récents événements, qu'il offre peu de résistance face aux pollutions majeures ; il se dérobe même, s'agissant du préjudice écologique

notions de bien commun et de patrimoine commun de l'humanité. Cela renforce l'idée qu'une personnalité juridique pourrait être un outil à ces fins de politiques publiques, qui seront ainsi enrichies par la recherche.

Enfin, le projet de recherche permettra de fournir un appui juridique à la réflexion sur le contentieux lié à l'écocide et son adéquation avec l'atteinte à l'environnement marin, et ce à l'échelle du droit français, européen et international.

4 - Contexte scientifique et partenarial : éléments généraux (ERC, CPER, FEDER, Breizhcop ...) (4000 caractères maxi espaces compris)

Le sujet de thèse entre en adéquation avec les intérêts globaux reconnus à l'espace marin, à savoir les moyens efficaces pour préserver les écosystèmes et la biodiversité marine, par l'intermédiaire du droit. Aussi, il répond aux objectifs du CPER 2017-2020 dont notamment l'objectif n°5 concernant plus particulièrement la gestion des espaces naturels. De par son approche pratique dédiée aux demandes de prise en compte et de reconsidération de la nature par certaines communautés humaines ou courants portés par la société, le sujet de doctorat s'inscrit dans la continuité de la Breiz Cop. En effet, il sera potentiellement un espace d'explicitation des engagements et des perceptions sociales, mais aussi un lieu de compréhension des conceptions individuelles et collectives de la Nature.

Vous sollicitez un financement ISblue, ou une ARED ISblue :

Précisez le lien du sujet avec les thèmes ISblue

Thème ISblue	Thème principal	Thème secondaire (si nécessaire)	Autre (si nécessaire)
la régulation du climat par l'océan			
les interactions entre la Terre et l'océan			
la durabilité des systèmes côtiers			
l'océan vivant et les services écosystémiques	X		
les systèmes d'observation à long terme			

Expliquez/précisez en quelques lignes dans quelle mesure votre demande correspond à l'un ou plusieurs des critères ISblue ci-dessous :

1- Originalité, impact potentiel du projet (4 lignes maxi)

Le projet s'inscrit dans un champ de recherche mettant sous tension débats et absence de consensus juridiques d'une part, et revendications sociétales d'autre part. Le potentiel de la recherche consiste à faire la lumière sur des blocages idéologiques et techniques juridiques et proposer des solutions alternatives efficaces pour garantir une protection de la biodiversité marine sans rompre avec les impératifs du droit.

2- Positionnement international du sujet, cotutelle ou co-encadrement international (4 lignes maxi)

Le sujet se positionne sur le fond dans un contexte international, car il suppose pour sa réalisation de comparer la pensée juridique occidentale avec des systèmes juridiques étrangers et dont la culture est parfois hybridée avec des conceptions idéologiques ancestrales. Cela signifie donc que la recherche implique l'exploration d'un large spectre d'approches juridiques étrangères.

3- Effet intégrateur entre unités de recherche et / ou interdisciplinarités (4 lignes maxi)

Le sujet s'ancre dans un questionnement juridique, mais il ne peut être réalisé sans une approche sociologique, économique et anthropologique.

4- Potentiel d'insertion à un haut niveau dans la communauté académique ou non académique du docteur
(4 lignes maxi)

La dimension théorique du sujet constitue un fort atout pour contribuer à une insertion du docteur dans la communauté académique. Il suppose en effet une connaissance juridique pointue et technique requise pour tout enseignant-chercheur ou chercheur. Cependant, par son ancrage dans la réalité sociétale, nécessite du doctorant une forte relation avec des structures (associative, institutionnelles...) ouvertes aux recrutements.

Le candidat

Profil souhaité du candidat (spécialité/discipline principale, compétences scientifiques et techniques requises) :

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme en droit, avec une compétence en droit de l'environnement et en droit de la mer.

Une expérience dans des structures associatives ou institutionnelles en lien avec le champ et la thématique du sujet sera un atout.

La maîtrise de la langue anglaise est requise.

ATTENTION :

Tout dossier non déposé sur le serveur dans les délais indiqués, ne pourra être pris en compte notamment par les instances ISblue, conseil de l'EDSML.